

Mémoire présenté devant la Commission de la
représentation électorale

par Michel Leduc, président du Comité exécutif du
Parti Québécois de la région de Laval
et par Marc Demers, représentant de la
circonscription de Laval-des-Rapides

1) Préambule

Le projet de carte électorale proposé par la Commission a pour effet de créer une grande disparité entre les régions et les milieux fortement urbanisés. Nous croyons que la qualité de représentation des députés auprès des électeurs serait affectée. Nous comprenons, par ailleurs, que le modèle proposé par la Commission répond aux exigences de la Loi qui recherche l'équité entre les électeurs. Or il s'agit ici d'une application de la loi qui ne tient pas suffisamment compte des facteurs d'éloignement, du nombre de collectivités municipales propres aux circonscriptions régionales à grande étendue et au travail des députés qui doivent répondre aux exigences de ces différents milieux. Par contre, la Commission doit tenir compte de l'augmentation de la population dans certaines régions périphériques à Montréal. C'est le cas de Laval qui est nettement sous-représenté.

2. Une proposition pour sept circonscriptions

- La délimitation des circonscriptions électorales doit être revue toutes les deux élections. La dernière a été achevée en 2001 (2 élections ont eu lieu depuis) et les modifications ont été mineures. Nous vous rappelons que les dernières modifications importantes à Laval ont eu lieu en 1980 par l'ajout de deux circonscriptions. (On passe de 3 à 5). Vingt-huit ans plus tard, on propose l'ajout d'une seule circonscription.

La situation présente montre que les cinq circonscriptions se situent au-dessus de la moyenne nationale alors que la proposition de la Commission cherche à rétablir un certain équilibre en diminuant les écarts partout, sauf dans Laval-des-Rapides où elle augmente considérablement.

Cette proposition, cependant, sous-estime l'augmentation de la population lavalloise qui fut de 8.9% depuis 2000, supérieur de loin à celle du Québec (5,8%). La Commission admet (p.109 de son document) que la région de Laval est la "plus sous-représentée du Québec" avec un écart moyen du nombre d'électeurs par circonscription de +20,7%. On nous répondra que la proposition tient compte de cela dans le cas de Fabre, Mille-Iles et Vimont. On suppose donc que la population demeurera stable dans le cas de Chomedey, de Laval-des-Rapide et de Marc-Aurèle-Fortin ou qu'elle augmentera de peu.

	Situation actuelle	Proposition
Chomedey:	écart + 22%	écart: +18,7%
Fabre:	écart +30%	écart: - 8,3%
Laval-des-Rapides:	écart + 7%	écart: +16,2%
Mille-Iles:	écart + 22%	écart: -11,9%
Vimont:	écart+ 23%	écart: -11,2%
Marc-Aurèle-Fortin:	-----	écart: -----

Total: 272 871 électeurs (20-11-2007)

Moyenne lavalloise : 45 478 électeurs.

Si on calcule que la prochaine révision aura lieu dans au moins 8 ans, on peut croire qu'à un rythme de croissance de 1% par année, il y aurait dans 8 ans: 294 700 électeurs. Pour six circonscriptions cela représente une moyenne de 49 116 électeurs par circonscription. Pour sept circonscriptions, la moyenne serait de 42 100 électeurs, ce qui nous semble raisonnable compte tenu de l'augmentation annuelle de la population.

En examinant la carte, on peut être porté à croire que le potentiel de développement est atteint dans Chomedey et dans Laval-des-Rapides et que le développement se fera dorénavant dans les autres circonscriptions à l'ouest ou au nord. Or on oublie les facteurs de développement suivant à Laval: à Laval-des-Rapides et à Chomedey on assiste à des constructions qui privilégient la densification de la population par la construction de tours à immeuble, en particulier pour les retraités, alors que dans les autres circonscriptions on privilégie les demeures unifamiliales à cause de la grande disponibilité des terrains. Une division à 7 circonscriptions permettrait une répartition plus égalitaire du nombre d'électeurs croyons-nous. Nous préconisons une égalité plus grande que celle qui est proposée par la commission.

Nous sommes conscients que cela pourrait vouloir dire une augmentation du nombre de députés à l'Assemblée nationale de 125 à 130 pour tenir compte des besoins dans les régions qui connaissent une diminution de leur population.

3. La proposition de six circonscriptions

-Le nom de Marc-Aurèle-Fortin est déjà utilisé au niveau fédéral à Laval, nous recommandons par conséquent de changer ce nom afin d'éviter la confusion. Nous croyons que la suggestion de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Jésus répond à l'idée de faire connaître également d'autres personnalités qui proviennent de Laval. Nous retenons donc le nom de Esther-Parizeau née dans la paroisse St-Martin qui partit comme Soeur de la Providence dans l'Ouest américain pour bâtir hôpitaux, écoles et orphelinats. Elle a de plus ^{été} honorée par les Etats-Unis qui lui ont érigé une stature dans le "Hall of Fame", dévoilée le 1er mai 1980 en présence du président américain, Jimmy Carter.

Si la commission maintient le nombre à six circonscriptions, nous souhaiterions que la commission revoie son découpage de façon à tenir compte des considérations déjà émises à savoir la profonde inégalité entre les circonscriptions de + 19% (Chomedey) et + 16%(Laval-des Rapides) à -12% (M-Iles), -11% (Vimont), -8% (Fabre) .

La situation de Laval-des-Rapides nous apparaît particulièrement problématique compte tenu de la densification du territoire et du développement prévisible par la venue du métro et les trois stations de métro situées dans cette circonscription. Elle sera donc présentée séparément.

La délimitation de la région de Laval en six circonscriptions "est grandement inspirée de la délimitation des six secteurs administratifs de ville Laval" ce qui en soi simplifie le travail de délimitation, mais ne constitue pas une obligation en terme de regroupement communautaire compte tenu que l'entité lavalloise est largement municipalisée et que le fait de découper arbitrairement le territoire comme ce fut le cas pour les cinq circonscriptions actuelles n'a causé aucun désavantage.

4. Laval-des-Rapides

Présentation par Marc Demers de La circonscription de Laval-des-Rapides au nom du comité exécutif du Parti Québécois de Laval

Je tiens à vous remercier pour l'occasion offerte par cette consultation publique d'offrir notre point vue sur votre recommandation.

La réflexion qui vous est soumise tient compte de l'ampleur du travail que vous vous êtes imposés dans le cadre de votre proposition.

Notre proposition est basée sur les mêmes valeurs que celles sur lesquelles vous avez décidé de vous appuyer à savoir

- L'impartialité et la transparence
- L'écoute
- L'équité

Nous ne voulons pas contester les critères sur lesquels vous appuyez vos recommandations. Bien au contraire, nous nous y appuierons pour justifier notre position. Nous sommes conscients qu'il est important de viser la moyenne du nombre d'électeurs par circonscription soit 45 207 et de respecter la limite supérieure que vous avez fixée à 56 509, ainsi que la limite inférieure de 33 905. De plus, nous sommes tout à fait en accord avec votre approche qui prend en considération la croissance démographique probable dans la région.

Votre proposition aurait comme conséquence de porter le nombre d'électeurs de la circonscription à 52 539. Nous sommes convaincus que cette proposition aurait pour effet que notre circonscription dépassera le maximum de 56 509 d'ici environ deux ans. Il est vrai que notre circonscription n'a pas connu un développement aussi rapide que d'autres circonscriptions de Laval, mais deux événements majeurs ont changé la donne.

Je commencerai par la venue du métro dont les trois stations sont situées dans notre circonscription et deuxièmement la volonté des autorités municipales de revitaliser notre quartier, ce qui provoque des investissements majeurs de différents milieux.

La venue du métro a déjà des effets indéniables. La valeur des propriétés augmente, la spéculation est présente et les grandes organisations y trouvent leurs intérêts. Le succès de la fréquentation du métro dépasse les scénarios les plus optimistes qui avaient été prévus. Ce métro offre aux Lavallois des avantages importants.

Les autorités municipales ont déposé des programmes particuliers d'urbanisme que vous trouverez en annexe no 1 et 2 ainsi que sur le site Internet de ville de Laval.

Dans le programme particulier d'urbanisme pour la station de métro Cartier la municipalité indique clairement son intention d'y augmenter la densité résidentielle. À la page 3, l'item 1.0 le document mentionne « L'objectif premier du programme particulier d'urbanisme réside dans l'encadrement et le soutien de toutes interventions susceptibles de mettre en valeur ce territoire de la ville de Laval et d'en relancer le développement. »

Dans le programme particulier d'urbanisme pour le secteur de la station Concorde à la page 3 à l'item 1.0 le document mentionne « la ville souhaite ainsi profiter de la venue du métro pour changer la vocation et la densifier ce secteur.... »

Nous ne voulons pas reprendre le contenu intégral des PPU mais nous vous suggérons d'en prendre connaissance.

Vous trouverez en annexe no 3 une copie d'un article du courrier Laval du 06 avril 2008, qui traite du sujet et qui met en évidence toute l'effervescence concernant le développement de ce secteur.

Vous trouverez à l'annexe no 4 des photos prises le 28 avril 2008 ainsi qu'un article du journal le Courrier Laval concernant le projet la résidence Soleil situé au 1455 de l'Avenir, pour 566 unités d'habitation.

Vous trouverez à l'annexe no 5 des photos prises pour 5 autres projets d'immeuble situés au 1430 St-Martin, 1585 Fleetwood, 176 Notre-Dame de Fatima ainsi que des nouveaux développement sur les rue Normont, Lemaître, Larouche et Montfort. Comme vous êtes à même de le constater ces projets de construction se compléteront dans quelques mois et auront un effet démographique immédiat.

Nous n'avons pas la prétention de vous soumettre la totalité des projets de nouvelles constructions en cours dans notre circonscription mais tout au moins les plus importantes.

Ces seuls projets auraient pour effet d'augmenter notre nombre d'électeurs à environ 54 000, avant même la fin de l'année 2008.

Il s'avère aussi important de noter que notre territoire, contrairement à d'autres circonscriptions de Laval ne bénéficie pas des avantages de la loi sur la protection des terrains agricoles.

Nous croyons que la volonté des autorités municipales, qui sont parmi les principaux initiateurs du développement de Laval, ainsi que la venue récente du métro changeront le rythme de développement et la densité de la population dans notre circonscription de façon marquée dans un avenir rapproché.

Pour ces motifs nous vous soumettons qu'il serait téméraire d'ajouter de nouveaux électeurs à la circonscription, tel que vous le recommandez.

Nous vous suggérons plutôt de laisser à la circonscription des Mille-îles cette partie. Ce qui aurait pour effet que la circonscription de Mille Îles aurait approximativement 40 000 électeurs,

De plus nous croyons que la section contenue entre l'autoroute 440 au nord, le boulevard St Martin au sud, la voie ferrée à l'ouest et l'autoroute 19 à l'est devrait être rattachée à la circonscription de Vimont. Cette dernière section est le prolongement naturel de la circonscription de Vimont et aurait pour effet d'augmenter le nombre d'électeurs de Vimont à 44 000 environ soit le même niveau que la circonscription de Laval des Rapides et de Milles îles.

Nous croyons qu'il est essentiel de donner suite à ces recommandations considérant le développement actuel dans notre circonscription et les intentions manifestes des autorités municipales pour que notre circonscription demeure à l'intérieur des critères que vous avez déterminé comme étant acceptable et équitable pour la population.

Merci de votre attention.

Marc Demers